

Mouvement 2013 2ème Phase

Qui participe ?

Les collègues non-titulaires d'un poste et n'ayant rien obtenu au premier mouvement sont donc obligés de participer à la 2ème phase informatique sans renouveler de vœux. Les collègues titulaires d'un poste, n'ayant rien obtenu, restent bien-sûr sur leur poste.

Comment ?

Lors de la phase informatique l'ensemble des vœux est à nouveau examiné dans l'ordre de préférence, pour tous les collègues même ceux exerçant à temps partiel en 2013/2014.

Si la candidate ou le candidat n'est toujours pas nommé, il passera à la phase manuelle. Les nominations seront faites en fonction du barème et du classement des 16 circonscriptions (notice de renseignements).

La nomination se fera à titre provisoire pour un an.

Demande de maintien

Il faut avoir demandé le poste en 1er vœu et envoyer la [demande de maintien](#) sous couvert de l'IEN pour le 22 mai 2013 au plus tard. Si l'IEN émet un avis défavorable quant à ce maintien, le vœu est annulé.

Les demandes seront étudiées lors du groupe de travail des 13 et 14 juin 2013.

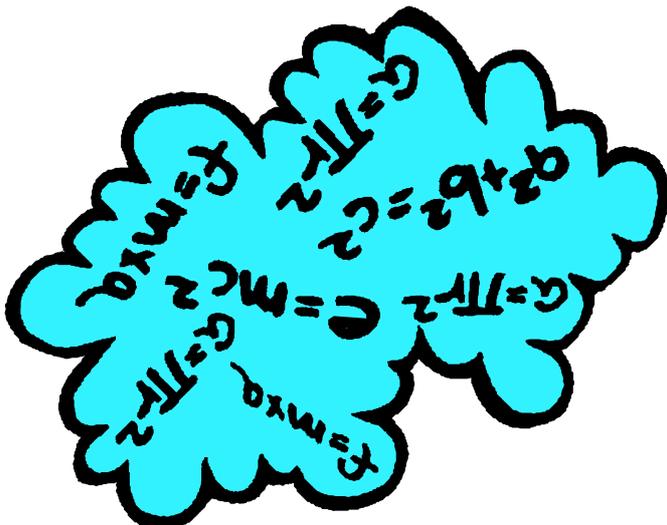
Remplaçants titulaires voulant exercer sur un poste ordinaire

Les ZIL titulaires de leur poste ont la possibilité de s'essayer pendant un an sur un poste ordinaire (s'ils n'ont rien obtenu à la première phase alors qu'ils ont demandé un poste ordinaire) selon les vœux indiqués lors de la saisie. Ils expriment leur demande par un courrier adressé à madame la directrice académique, sous couvert de leur IEN, et restent ainsi titulaires de leur poste pendant un an.

S'essayer dans l'ASH

A l'issue de la CAPD du 16 mai, l'administration publie la liste des postes restés vacants dans l'ASH. Il faut remplir l'[annexe J](#) de la circulaire mouvement et la renvoyer pour le 22 mai 2013 à la circonscription de l'ASH (et pas le 16 mai comme indiqué sur l'annexe : erreur corrigée suite aux interventions syndicales) Les collègues titulaires de leur poste le conservent.

ENVOYER un double de la demande au SNUipp 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE ou snu68@snuipp.fr



Nominations

1. Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2013 : groupe de travail

Jumelage temps partiel

Proposition de nomination des collègues ayant subi une fermeture de classe (février ou juin 2013)

Étude des demandes

- de maintien

- des collègues qui veulent s'essayer dans l'ASH

- des remplaçants titulaires voulant exercer sur un poste ordinaire

Nomination des lauréats du concours qui seront affectés sur des postes réservés (en fonction du classement du concours).

Toutes les mesures doivent être validées par la CAPD des 27 et 28 juin 2013.

2. Jeudi 27 et vendredi 28 juin 2013

CAPD du 2ème mouvement phase informatisée et manuelle

L'ensemble des vœux est à nouveau examiné dans l'ordre de préférence. Tous les postes créés avec des compléments de service après le 1er mouvement ne peuvent être obtenus que par un vœu de zone géographique (sauf les maintiens bien sûr) Si le collègue n'a toujours rien obtenu, il passe en **phase manuelle** dans l'ordre du barème avec son classement des 16 circonscriptions.

3. Jeudi 29 août 2013

Phase manuelle d'ajustement : si vous n'avez rien obtenu, vous serez nommés en séance selon l'ordre de barème.

Consultez régulièrement notre site... <https://68.snuipp.fr>
Ou nous contacter par mail snu68@snuipp.fr ou par téléphone 03 89 54 92 58